

LA SIDRA DE LA SEMAINE

CHABBAT PARCHAT TSAV
CHABBAT HAGADOL
SAMEDI 4 AVRIL 2009 / 10 NISSAN 5769
PESSA'H
DU JEUDI 9 AU JEUDI 16 AVRIL 2009
15-22 NISSAN 5769
CHABBAT PARCHAT CHEMINI
SAMEDI 18 AVRIL 2009 / 24 NISSAN 5769
AVOT 1
42^e année

EDITORIAL

par Haïm NISENBAUM

Vous avez dit «miracle» ?

Alors que, dans toutes les maisons juives, c'est Pessa'h qui est sans doute au cœur de toutes les préoccupations, il peut paradoxalement être facile d'oublier l'essentiel. Au milieu de tout cela, il faut savoir se souvenir que nous vivons ce mois d'absolu : Nissan. Le mois de notre liberté, celui de notre naissance en tant que peuple mais aussi – et peut-être surtout – le mois dont le nom s'apparente en hébreu au mot «miracles». Il nous faut donc penser un mois dont les miracles sont la réalité quotidienne, à vivre à chaque seconde, comme l'air que l'on respire ou comme le tissu de l'univers. Des miracles pour tous, à tout instant, dans toute situation... Quelle perspective ! Elle est sans doute assez vertigineuse pour que l'on se demande si elle a quelque chance de se concrétiser vraiment. Et pourtant...

Pourtant, voici qu'une suite d'occurrences nous tire de notre rêverie. Voici que nous ressentons la grandeur du «Chabbat Hagadol», ce «Grand Chabbat» qui vit la force de l'Egypte – ses premiers-nés – se retourner contre elle-même en un revirement qui laissait présager que la transformation du monde était en marche avant même la sortie du pays d'esclavage. Voici que le 11 Nissan, le jour anniversaire de la naissance du Rabbi, nous invite à avancer sur le chemin ouvert, à

continuer la grande route de la liberté et, par nos actes, à faire qu'elle nous mène à la Délivrance éternelle. Voici que nous participons à l'exceptionnel : la bénédiction du soleil, une fois en 28 ans, comme une bouleversante rencontre avec le temps de la création du monde et un prodigieux témoignage d'unité du peuple juif et d'attachement à D.ieu. Voici que, tout 'Hamets chassé, de notre maison et de notre cœur, nous entonnons encore le chant de l'histoire, celui qui ne cesse jamais de murmurer à nos oreilles que notre aventure fait sens, qu'elle est belle et digne d'être vécue. Voici qu'avec la fête de Pessa'h, nous entrons dans un temps nouveau, déjà éclairé par cette lumière – la venue du Messie – qui chasse tous les vestiges d'obscurité encombrant encore la voie des hommes.

Il faut donc, à présent, vivre comme dans une autre dimension. Cela ne signifie pas, bien sûr, ne pas regarder le monde tel qu'il est ni s'en créer un par la seule vertu de l'imagination, qui donne l'illusion de satisfaire les désirs inassouvis. Cette nouvelle dimension, à la fois plus haute et plus profonde, est en nous. Elle attend d'être mise en œuvre. La vivre, c'est être libre. La liberté – vraie, complète, absolue – à notre porte, dès qu'on le veut : est-ce un miracle ? Ou simplement le mois de Nissan.

VIVRE AVEC LA PARACHA

Adapté
d'un discours
du Rabbi
de Loubavitch

Tsav Un feu perpétuel

«On gardera du feu brûlant perpétuellement sur l'autel ; il ne sortira pas.» A propos de ce verset, le Talmud de Jérusalem propose le commentaire suivant : «perpétuellement, même le Chabbat – continuellement, même dans un état d'impureté.» Chaque aspect du Sanctuaire matériel possède sa contrepartie dans le Sanctuaire intérieur de l'âme juive. Le cœur du Juif est un autel. Et lui correspondent les deux autels du Sanctuaire : l'autel intérieur et l'autel extérieur qui constituent les niveaux intérieur et extérieur du cœur, son apparence extérieure et son cœur profond. L'autel sur lequel allait être installé le feu perpétuel était situé à l'extérieur. Et pour les Juifs, cela signifie que le feu de son amour pour D.ieu doit s'exprimer ouvertement et se révéler. Il ne s'agit pas ici d'une possession privée, à chérir dans le fond de son être. Il faut qu'il montre sa face aux yeux du monde.

Ce qui est en retrait et séparé

Le concept du Chabbat signifie un repos et un retrait du monde de la semaine. De nombreux actes quotidiens y sont interdits. Mais Chabbat n'est pas seulement un jour de la semaine, c'est un état d'esprit. C'est, en ce qui concerne les dimensions de l'âme, un état de contemplation et de compréhension. Le lien de l'âme avec le Chabbat se lit dans le verset : «et tu appelleras le Chabbat un délice». Lors du Chabbat, la perception de D.ieu est plus intense, plus dévoilée. Et cela conduit l'esprit à se retirer du séculier et du profane.

Horaires d'entrée et sortie de CHABBAT TSAV

PARIS – ILE DE FRANCE

Entrée : 20h 06 • Sortie 21h 14

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Strasbourg	19.43	Bordeaux	20.13	Grenoble	19.48
Lyon	19.52	Toulouse	20.04	Montpellier	19.52
Marseille	19.48	Nice	19.41	Lille	20.04
		Nancy/Metz	19.50		

à partir du dimanche 29 mars 2009

Heure limite du Chema : 10h45 Pose des Téfilines : 6h33

Horaires d'entrée et sortie de PESSA'H

PARIS – ILE DE FRANCE

- Pessa'h 1^{er} soir : 20h 13 • 2^e soir : après 21h 23
- Chabbat 'Hol Hamoed : début: 20h 16 Fin: 21h 26

Horaires d'entrée de la fête et du Chabbat en PROVINCE

Strasbourg	après Chab.	19.51/21.00	19.54	Bordeaux	après Chab.	20.19/21.25	20.22	Grenoble	après Chab.	19.54/21.00	19.57
Lyon		19.58/21.05	20.01	Toulouse		20.10/21.14	20.12	Montpellier		19.58/21.06	20.00
Marseille		19.54/20.58	19.56	Nice		19.47/20.51	19.49	Lille		20.13/21.24	20.15
				Nancy/Metz		19.57/21.07	20.00				

à partir du dimanche 5 avril 2009

Heure limite du Chema : 10h37 Pose des Téfilines : 6h17



Articles et contenu réalisés par le

BETH LOUBAVITCH

8, rue Lamartine - 75009 Paris

Tél : 01 45 26 87 60 - Fax : 01 45 26 24 37

chabad@loubavitch.fr www.loubavitch.fr
Serveur vocal Le'haïm : 01 44 52 02 52

Association reconnue d'Utilité Publique
habilitée à recevoir les DONs et les LEGS

Directeur : Rav S. AZIMOV

Mais atteindre ce niveau fait courir le risque de devenir sensible à une tentation. On pourrait penser qu'avoir été si haut dans la perception de la présence de D.ieu signifie avoir dépassé les limites de la passion et atteint le niveau de la contemplation impassible. L'esprit a affirmé sa domination sur les émotions. Il n'a, dit-il de lui-même, nul besoin du feu de l'amour. C'est à cet homme que s'adresse le Talmud : «ne sors pas, même Chabbat».

Et puis, on peut rencontrer l'autre extrême : l'homme qui a voyagé si loin sur la route de la séparation qu'il ne ressent aucun lien avec D.ieu. A lui, le Talmud dit : «il ne sortira pas, même en état d'impureté». Car le feu ne s'éteint pas. Une étincelle brûle toujours dans le tréfonds du cœur. Elle peut être ravivée pour former une flamme. Et si elle est nourrie d'amour, elle brûlera continuellement. Le Maguid de Mézérith explique qu'au lieu de lire la phrase : «il ne sera pas éteint», on peut la lire comme signifiant : «il ôtera le 'non'» (Il s'agit ici d'une lecture différente des mêmes lettres hébraïques). La flamme de l'amour éteint la négativité. Elle permet au Juif de franchir le seuil de l'engagement où il hésite, encore dans l'hésitation, et dit «non».

La froideur

La remarque du Maguid met l'accent sur le fait que pour repousser le «non», le feu doit être perpétuel. Il doit être nourri d'un attachement constant à la Torah et aux Mitsvot. «Une fois», ou «occasionnellement», ou encore «il n'ya pas très longtemps» ne suffisent pas. Le feu meurt, la froideur s'installe et le «non» a droit à la domination.

Cela explique le commandement : «rappelle toi ce que te fit Amalek en chemin, alors que tu sortais d'Egypte, comment il vint à ta rencontre (kor'ha) en chemin». Amalek est le symbole de la froideur dans la vie spirituelle. Kor'ha signifie à la fois «il vint à ta rencontre» et «il te refroidit». Le Amalek historique «frappa... parmi vous, tous ceux qui étaient affaiblis dans vos rangs, alors que vous étiez faibles et fatigués : et il ne craignit pas D.ieu». Le Amalek, à l'intérieur du Juif tente d'agir de la même manière. C'est sa voix qui dit «non» quand l'amour de D.ieu s'affaiblit et se lasse. C'est la voix qui ne craint pas D.ieu. Et il nous est enjoint de nous souvenir, chaque jour, d'Amalek. Cela signifie qu'il ne faut jamais laisser pénétrer la froideur dans notre cœur et s'en emparer. Et cela signi-

fie également qu'il ne faut jamais permettre à la flamme de l'amour de s'éteindre.

Le feu d'en bas et le feu d'En haut

Le feu perpétuel, qui était préparé par l'homme, constituait une préparation, dans le Sanctuaire, pour le feu qui descendait du Ciel. A ce propos, on peut lire dans le Talmud : «Bien que le feu descendit du Ciel, c'était un commandement pour l'homme d'apporter également du feu». C'était le réveil d'en bas qui apportait une réponse de D.ieu. Mais cette réponse ne survenait que lorsque le feu d'en bas était parfait, sans défaut.

Cela ressort clairement à la lecture de cette Paracha et de celle de la semaine prochaine. Durant les jours de la consécration du Sanctuaire, il était fin prêt, ainsi que ses ustensiles, Moché et Aharon étaient présents et des sacrifices offerts. Mais la Présence Divine ne descendait pas pour y résider. Une trace persistante de la faute du Veau d'Or restait encore. Ce n'est qu'au huitième jour, quand le feu perpétuel fut rendu parfait, que la faute fut effacée, que le «non» fut éteint, qu'alors «un feu descendit de devant l'Éternel» et que «la Gloire de D.ieu apparut aux yeux de tous».

Les limites

Bien que l'homme ne puisse aspirer à l'infini pour lui-même, ce feu descend sur lui. Mais cela ne se produit que lorsqu'il a rendu son propre feu parfait et qu'il a été jusqu'aux limites extrêmes de ses possibilités spirituelles. L'homme reçoit la réponse de D.ieu, non quand il se résigne à la passivité ou au désespoir mais quand il atteint les frontières de ses propres aptitudes. Cela est suggéré par le mot «perpétuel» dans la description du feu. En perfectionnant notre vie limitée par le temps, nous nous unissons à l'infini de D.ieu de sorte que le temps lui-même devient éternel. Et la nature elle-même prend alors une dimension sur naturelle. Parce que la récompense de notre service divin est une bénédiction de succès dans le monde naturel qui va au-delà des limites de l'ordre naturel.

Le feu dans le service de l'homme

L'implication essentielle de tout ce qui précède est que chaque Juif constitue un sanctuaire pour D.ieu. Et même s'il étudie la Torah, pratique les Mitsvot mais que le feu perpétuel manque, la Présence Divine ne peut résider en lui. Car son service n'a pas de vitalité. Et une trace du distant péché du veau d'Or peut encore subsister : le «non» qui est la voix de la froideur. Le Juif doit apporter de la vitalité, un engagement, du feu dans trois aspects de son existence religieuse : la Torah, le service divin et la pratique de la charité.

L'étude ne doit pas être une pratique qui n'a pour but que le fait de se débarrasser d'une obligation et observer le minimum requis. Les mots de la Torah ne devraient jamais quitter la bouche d'un Juif. Et ils devraient toujours être prononcés avec feu. Le service signifie la prière et les Pirké Avot en disent : «ne considère pas ta prière

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

• Dimanche 29 mars – 4 Nissan

Mitsva positive n° 235 : Il s'agit du commandement au sujet de l'esclave cananéen, consistant en ce qu'il reste toujours un esclave et ne soit pas affranchi à moins que son maître lui fasse perdre un ?il ou une dent ou, en accord avec l'interprétation traditionnelle, un autre membre qui ne peut lui être restitué.

Mitsva positive n° 254 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de livrer à son maître un esclave enfui de l'étranger qui s'est échappé vers le pays d'Israël, même si son maître est juif. En effet, puisqu'il s'est enfui depuis l'étranger au pays d'Israël, on ne le livre pas à ce dernier qui, au contraire, doit l'affranchir en échange d'une reconnaissance de dette écrite de sa part.

Mitsva positive n° 255 : Il nous est interdit d'offenser cet esclave qui s'est réfugié chez nous.

• Lundi 30 mars – 5 Nissan

Mitsva positive n° 243 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint au sujet de la loi d'un gardien rétribué ou d'un locataire, qui sont soumis à la même règle.

• Mardi 31 mars – 6 Nissan

Mitsva positive n° 200 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de remettre son dû au salarié le jour même et de ne pas retarder cela à un autre jour.

Mitsva négative 238 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de léser un ouvrier en différant le paiement de son salaire.

• Mercredi 1^{er} avril – 7 Nissan

Mitsva positive n° 201 : Il s'agit du commandement nous incombant d'autoriser le salarié à consommer pendant son travail, des produits dont il s'occupe, à condition que ces produits adhèrent à la terre.

• Jeudi 2 avril – 8 Nissan

Mitsva négative n° 267 : C'est l'interdiction faite à l'ouvrier de manger pendant son travail l'un des produits du sol dont il s'occupe.

Mitsva négative n° 268 : C'est l'interdiction faite à l'ouvrier de manger davantage, parmi les produits se trouvant à l'endroit où il travaille, que ce qu'il a besoin pour s'alimenter.

• Vendredi 3 avril – 9 Nissan

Mitsva négative n° 219 : Il est interdit d'empêcher un animal de manger des produits se trouvant là où il travaille.

Mitsva positive n° 244 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint à propos de l'emprunteur.

• Samedi 4 avril – 10 Nissan

Mitsva positive n° 244 : Il s'agit du commandement qui nous a été enjoint à propos de l'emprunteur.

• Dimanche 5 avril – 11 Nissan

Mitsva positive n° 242 : Il s'agit du commandement qui concerne le gardien bénévole.

• Lundi 6 avril – 12 Nissan

Mitsva positive n° 197 : Il s'agit du commandement nous enjoignant de prêter de l'argent à un pauvre, dans le but de l'aider et d'améliorer sa situation. Ce commandement est plus important et plus précieux que celui de pratiquer la bienfaisance.

Mitsva négative n° 234 : C'est l'interdiction qui nous a été faite de réclamer le paiement au débiteur lorsqu'on sait qu'il n'est pas en mesure de rembourser sa dette.

Retrouvez l'intégralité de l'étude du Séfer Hamitsvot sur notre site www.loubavitch.fr et sur le serveur vocal LEHAIM : 01 44 52 02 52

La Sidra de la Semaine est une publication hebdomadaire éditée par

"La Régie Lamartine" 102 Av. des Champs-Élysées 75008 Paris

Directeur de la publication : Y. Benhamou

Impression : Imprimerie de Chabrol : 189 rue d'Aubervilliers-75018 Paris

Tiré à 34.000 exemplaires Diffusé par e-mail à 13.000 ex ISSN 1762 - 5440

comme une tâche mécanique mais comme un appel à la miséricorde et à la pitié devant le Tout Puissant».

La pratique de la charité inclut l'accomplissement de tous les commandements. Et à nouveau il ne faut pas l'accomplir simplement par bonne conscience mais avec une chaleur intérieure qui se manifeste extérieurement dans le désir de l'accomplir de la manière la plus belle possible.

Voilà comment allumer le feu. Et ce feu humain fait descendre le feu du ciel. Il amène D.ieu dans le monde et attire l'infini dans les dimensions du fini.

Horaires d'entrée et sortie de la fin de PESSA'H

PARIS — ILE DE FRANCE

• Pessa'h 7^e soir : 20h 22 • 8^e soir : après 21h 33 Fin de la fête : 21h 34

Horaires d'entrée de la fin de la fête en PROVINCE

	après		après		après
Strasbourg	20.00/21.10	Bordeaux	20.27/21.33	Grenoble	20.02/21.08
Lyon	20.07/21.14	Toulouse	20.17/21.22	Montpellier	20.05/21.14
Marseille	20.01/21.06	Nice	19.54/20.59	Lille	20.22/21.35
		Nancy/Metz	20.06/21.17		

Horaires d'entrée et sortie de CHABBAT CHEMINI

PARIS — ILE DE FRANCE

Entrée : 20h 27 • Sortie 21h 38

Horaires d'entrée du Chabbat en PROVINCE

Strasbourg	20.04	Bordeaux	20.31	Grenoble	20.06
Lyon	20.11	Toulouse	20.21	Montpellier	20.08
Marseille	20.05	Nice	19.58	Lille	20.27
		Nancy/Metz	20.11		

Molad : Vendredi 30 Nissan à 19h 7 minutes et 2 'Halakim
Roch 'Hodech Iyar : vendredi 24 et samedi 25 avril 2009

RECIT DE LA SEMAINE

Des invités inattendus

Avec tous les préparatifs de dernière minute, nous avons enfin dressé la table du Séder une bonne heure après l'heure prévue. Pourtant, certains de nos invités n'étaient pas encore arrivés. Nous avons décidé de commencer le Séder en pensant que, lorsqu'ils arriveraient, nous les ferions rapidement rattraper «le programme» de la soirée. Nous avons ainsi enchaîné *Kadech, Oure'hats, Karpass, Ya'hats* et nous arrivions à *Magguid*, le récit de la sortie d'Egypte.

Mon plus jeune fils chantait le *Ma Nichtana* : «Pourquoi cette nuit est-elle différente de toutes les autres nuits ?» quand on frappait à la porte. Les retardataires étaient enfin arrivées. De ma place à table, je reconnus l'une d'entre elles, Léa qui expliquait à mon épouse que, sur le chemin vers notre maison, avec son amie elle avait rencontré deux personnes qui cherchaient où passer le Séder. Pouvions-nous les inviter ? Bien entendu, nous avons accepté : c'était deux israéliens d'une vingtaine d'années. Je leur tendis une Kippa à chacun et nous avons arrangé les chaises afin qu'ils puissent s'asseoir à côté de moi. Assaf venait de Tel-Aviv. Ses cheveux teints, longs comme l'exil, recouvraient ses boucles d'oreilles. L'aspect extérieur de Benny ne reflétait pas son origine. Il avait habité à Jérusalem, dans le Rova Hayehoudi, le quartier juif de la vieille ville, à quelques mètres du Mur Occidental durant ses quinze premières années. Il fut un temps où il arborait de longues Peot bouclées. Il avait étudié quelque temps dans une Yechiva dont il avait

retenu quelques expressions en yiddish, il avait travaillé dans une usine de Matsot Chmourot et se souvenait des cris : «Vite, vite !» dès que l'eau était mélangée à la farine. Mais cela, c'était à des années lumière, sans doute sur une autre planète...

Maintenant il habitait en Floride, dans un camion. Il était routier et transportait des marchandises le long de la Côte Est des Etats-Unis. Cela faisait six ans qu'il n'avait pas participé à un Séder.

De temps en temps, il changeait d'équipier. C'est ainsi qu'il avait connu Assaf.

Aujourd'hui, c'est Pessa'h. Six ans, c'est bien trop long pour n'importe lequel des Quatre Enfants qui ne participe pas au Séder. Benny récite le Kiddouch avec facilité bien sûr ; comme il est content ! Les mots coulent de sa bouche. Nous attendons patiemment que les invités nous rattrapent dans l'ordre de la cérémonie.

Assaf est ici dans son élément. Il apprécie la nourriture, l'ambiance, le vin... Benny est rayonnant, vraiment heureux. Il aide fièrement son nouvel ami à parcourir la Haggadah, lui explique les différentes étapes. Il nous raconte des bribes dont il se souvient de la maison de son père, il y a si longtemps... *Ra'htsa, Motsi, Matsa, Maror, Kore'h* et enfin *Choul'hane Ore'h* ! Le repas est servi !

Maintenant nous pouvons bavarder. Je demande à Benny : «Comment as-tu trouvé ma maison ? Où as-tu rencontré Léa et ses amies ?»

Benny explique qu'il voulait partici-

per à un Séder. Comme il ne connaissait personne à New Haven, il était entré dans deux bars pour demander où se trouvait le quartier juif. Quelqu'un lui suggéra : Whalley Avenue. Il l'écouta, descendit et remonta une dizaine de fois Whalley Avenue : demi-tours, longer les trottoirs, marche arrière au volant de son gros camion jusqu'à ce qu'il aperçoive des piétons : «A la façon dont ces filles étaient habillées, j'ai immédiatement compris qu'elles étaient juives. Je me suis arrêté à leur hauteur et je suppose que je les ai effrayées quand j'ai sauté du haut de mon camion juste devant elles...» commente-t-il en riant.

Tsafoun... Bérah... Benny et Assaf m'accompagnent pour ouvrir la porte et accueillir Eliahou Hanavi, le prophète Elie. Je leur rappelle que de même que nous ouvrons nos portes ce soir-là, de même D.ieu nous ouvre les portes du Ciel. Silencieusement je prie pour que D.ieu ouvre les portes aussi largement que les cœurs et les âmes de ces deux Juifs qui ont frénétiquement cherché où célébrer la fête de notre libération. *Hallel, Nirts...*

Après la quatrième coupe de vin, Benny et Assaf se lèvent, heureux de pouvoir garder le Kippot que nous leur avons données, promettant de les porter plus souvent à l'avenir. Benny promet qu'il va téléphoner à son père à qui il n'a pas parlé depuis un an et il lui racontera qu'il a célébré le Séder. Cela le rendra heureux. Je leur souhaite toutes les bonnes choses possibles et les invite à revenir nous voir aussi souvent qu'ils le désirent.

Une fois qu'ils sont partis, Léa ressent le besoin de s'excuser d'avoir invité de parfaits inconnus dans notre maison : «Les deux amies qui devaient m'accompagner ont décidé d'aller ailleurs alors j'ai pensé que vous auriez de la place et de la nourriture pour eux». Elle ne réalise pas combien nous sommes heureux d'avoir eu l'immense mérite d'héberger deux Juifs, deux trésors venus de la Terre Sainte. Léa continue de s'excuser d'être arrivée en retard : «C'est de sa faute, dit-elle en pointant du doigt son amie, elle est toujours en retard!» Doucement je la reprends : «Ce n'est la faute de personne ! Peut-être effectivement son amie était en retard mais, de fait, c'est plutôt «Sa» faute, c'est sûrement D.ieu qui les a fait partir tard. Mais non, ce n'était pas en retard ! Elles étaient juste à l'heure ! Juste à l'heure pour amener deux Juifs à la table du Séder !»

Rav Yossi Hodakov - Westville, Connecticut
L'Chaim - traduit par Feiga Lubecki

Etude du Séfer Hamitsvot du Rambam (Maïmonide)

Une étude quotidienne instaurée par le Rabbi pour l'unité du peuple juif

• Mardi 7 avril – 13 Nissan

Mitsva positive n° 142 : Il s'agit du commandement nous enjoignant d'exercer une contrainte sur l'étranger et de le forcer à rembourser ponctuellement ses dettes.

• Mercredi 8 avril – 14 Nissan

Mitsva négative n° 239 : Il nous est interdit de saisir un gage de force chez un débiteur, autrement que sur ordre du juge et par l'intermédiaire de la personne mandatée à cet effet par ce dernier.

• Jeudi 9 avril – 15 Nissan

Mitsva positive n° 199 : Il s'agit du commandement de restituer un gage à son propriétaire juif chaque fois qu'il en aura besoin.

Mitsva négative n° 240 : C'est l'interdiction de refuser un gage à son propriétaire au moment où celui-ci en a besoin.

• Vendredi 10 avril – 16 Nissan

Mitsva négative n° 241 : Il nous est interdit de saisir un gage à une veuve.

Mitsva négative n° 242 : Il nous est interdit de prendre comme gage tout ustensile nécessaire à la préparation de la nourriture.

• Samedi 11 avril – 17 Nissan

Mitsva négative n° 235 : Il nous est interdit de prêter à intérêt.

• Dimanche 12 avril – 18 Nissan

Mitsva négative n° 236 : Le prêt à intérêt est également interdit à l'emprunteur.

• Lundi 13 avril – 19 Nissan

Mitsva négative n° 237 : Il nous est interdit de prendre une part quelconque à un prêt à intérêt conclu entre un prêteur et un emprunteur, soit en qualité de garant, de témoin, soit en rédigeant l'acte qui mentionne le taux d'intérêt convenu entre eux.

• Mardi 14 avril – 20 Nissan

Mitsva positive n° 198 : Il s'agit du commandement concernant le prêt à un non-Juif.

• Mercredi 15 avril – 21 Nissan

Mitsva positive n° 246 : C'est le commandement nous incombant au sujet des plaignants et des lésés.

• Jeudi 16 avril – 22 Nissan

Même étude que le 21 Nissan.

• Vendredi 17 avril – 23 Nissan

Même étude que le 21 Nissan.

• Samedi 18 avril – 24 Nissan

Même étude que le 21 Nissan.

17^e année...

BETH MAMASH

organise des

SEDARIM GRATUITS POUR TOUS*

- en collaboration avec la Table du cœur et le Beth Loubavitch -

Inscriptions à partir du mercredi 18 mars 2009

au 11 rue Jean Moinon
Code 5729 - 2^e ét. - 75010 PARIS
(M° Goncourt / Colonel Fabien)

Tél. Bureau : 01.42.03.51.40

Baroukh : 06.22.61.90.54

Eliahou K. : 06.70.95.53.52

Envoyez vos dons à A.B.M - Khamous HOURI
3 ter rue de Cambrai - Bat Q4 - 75019 Paris
Un reçu vous sera adressé

*UN JUSTIFICATIF D'IDENTITE ET DE SITUATION SERA DEMANDE.

ÉTINCELLES DE MACHIA'H

Le jour... et la nuit

La Torah (Lev. 7: 37-38) présente les différents sacrifices que les Juifs peuvent offrir : «Voici l'enseignement... que D.ieu ordonna à Moïse sur le mont Sinaï le jour où Il ordonna aux Juifs d'offrir leurs sacrifices à D.ieu.» Le fait que le texte utilise le mot «le jour» a une implication dans les règles concernant les offrandes. Ainsi Maïmonide relève que tous les sacrifices doivent être offerts «le jour» et non la nuit. Cependant, poursuit-il, les restes d'un sacrifice déposé sur l'autel dans la journée et que le feu n'a pas consommé peuvent être encore être brûlés pendant la nuit.

Cette idée recèle une signification plus profonde que son sens immédiat. En effet, au-delà du sacrifice matériel, l'homme doit offrir à D.ieu son âme animale, cette force en lui qui, tel l'animal, aspire à toutes les jouissances du monde. Il lui appartient de dominer cet aspect de lui-même et de s'attacher au spirituel. Et cela doit être fait «le jour», c'est-à-dire de façon spirituellement lumineuse. Parfois, on a le sentiment de se trouver pendant la nuit, en ce temps d'exil où «l'obscurité recouvre la terre». Mais, même alors, l'effort de lien avec D.ieu, symbolisé par «l'offrande» de soi doit continuer. Alors que l'on se tient si proches de la Délivrance, cela hâtera la venue du temps où «la nuit brillera comme le jour».

(D'après un commentaire du Rabbi de Loubavitch Chabbat Parachat Bé'houkotai 5749) **H.N.**

LE COIN DE LA HALA'HA

Qu'est-ce que le compte du Omer ?

C'est une Mitsva de la Torah de compter les quarante-neuf jours de l'Omer à partir du second soir de Pessa'h (jeudi soir 9 avril 2009) jusqu'à la veille de Chavouot (jeudi soir 28 mai 2009 inclus). Si on n'a pas compté de suite après la prière du soir (Arvit), on peut encore compter durant la nuit jusqu'à l'aube. Si on ne s'en souvient que pendant la journée, on peut compter, mais sans réciter la bénédiction. Et le soir suivant, on continue de compter avec la bénédiction. Si on a oublié toute une journée, on devra dorénavant compter chaque soir sans la bénédiction.

Quelles sont les lois de cette période du Omer ?

Hommes et femmes ont l'habitude de ne pas entreprendre de «travaux» (tels que ceux interdits à 'Hol Hamoed) depuis le coucher du soleil jusqu'à ce qu'ils aient compté le Omer.

On ne célèbre pas de mariage et on ne se coupe pas les cheveux, en souvenir de l'épidémie qui décima les 24.000 élèves de Rabbi Akiba à cette époque du Omer. Les Séfaradimes respectent ces lois de deuil jusqu'au 19 Iyar (mercredi 13 mai 2009) ; les Achkénazim depuis le 1^{er} Iyar (samedi 25 avril 2009) jusqu'au 3 Sivan au matin (mardi 26 mai 2009) à part la journée de Lag Baomer (mardi 12 mai 2009).

La coutume du Ari Zal, suivie par la communauté 'Habad, veut qu'on ne prononce pas la bénédiction de Chéhé'héyanou (sur un fruit nouveau par exemple) durant toute la période du Omer, même Chabbat, et qu'on ne se coupe pas les cheveux jusqu'à la veille de Chavouot (cette année jeudi matin 28 mai 2009).

Un garçon qui aura trois ans après Pessa'h, fêtera sa premier coupe de cheveux à Lag Baomer (mardi 12 mai 2009) et celui qui aura trois ans après Lag Baomer la fêtera la veille de Chavouot (jeudi 28 mai 2009).

Il n'y aucune restriction sur les promenades ou les séances de piscine et baignade.

F. L.

CAMPAGNE DE PESSA'H 5769
Offrez le Séder complet
aux personnes en difficulté

J'offre repas de Séder
 au prix de **10 €** l'un
 par un chèque de €
 libellé à l'ordre de Beth Loubavitch

et à adresser au Beth Loubavitch :
 Campagne de Pessa'h 8, rue Lamartine - 75009 Paris

FABRICANT VENTE DIRECTE
LAMYLITERIE
 DÉPOSITAIRE DE GRANDES MARQUES: EPEDA, TRECA, DUNLOPILLO, MERINOS, SIMMONS

Matelas - Sommier
Banquettes - Clic-clac
Lits Gigognes
Lits électriques

Jusqu'à
50% moins cher,
 que leurs
 équivalents griffés

Ouvert du
 Dim. au Vend.
 Fermé le Samedi

01 47 00 73 55
 3, rue du Commandant Lamy - 75011 Paris
 Métro: Voltaire ou Bastille
www.lamyliterie.fr

Pour tout achat, nous vous offrons une couette !!

CALENDRIER DU OMER
5769 - 2009

disponible au
Beth Loubavitch

Possibilité d'envoi
 sur simple appel au
01 45 26 87 60

- dans la limite des stocks disponibles -

TTP

Spécialiste
 des Énergies Renouvelables

Pompe à chaleur

Solaire

Photovoltaïque

**Vous vendez
 déjà plusieurs
 pompes à chaleur
 et kits
 photovoltaïques**



**Nous gérons pour
 vous tout le reste.
 Vos commissions sont
 payées très vite, dès
 l'accord de vos
 dossiers.**

Contactez-nous dès à présent au

N°Azur 0 810 810 718

PRIX APPEL LOCAL

PROCURATION de VENTE du 'HAMETS

Je soussigné.....
 demeurant.....

Code postal : Ville :

donne le plein pouvoir au Rabbin L.I. Kahn pour procéder à la vente avant Pessa'h de toutes sortes de 'Hamets et de la vaisselle 'Hamets non nettoyée m'appartenant, de même qu'à la location des lieux suivants où ils seront entreposés:

.....et partout où il se trouve et j'accepte toutes les modalités et les conditions énoncées dans l'acte général de procuration pour la vente du 'Hamets établi par le Rabbin L. I. Kahn.

Date : / / 2009 Signature :

Vous pouvez renvoyer cette procuration au BETH LOUBAVITCH : 8, rue Lamartine - 75009 Paris

- Par la poste: (ne pas envoyer en recommandé) ce formulaire doit être envoyé au plus tard le **vendredi 3 avril 2009**. Passé ce délai, ce formulaire peut être apporté au BETH LOUBAVITCH jusqu'au **mardi 7 avril 2009 à 19 heures**.
- Par fax aux numéros suivants : 01 45 26 24 37 / 01 42 80 28 26 / 01 45 26 35 97 / 01 45 26 21 27
- Par Internet à l'adresse suivante : www.loubavitch.fr, avant le **mardi 7 avril 2009 à 19 heures**.

Nous ne pouvons accepter aucune responsabilité quant aux formulaires qui nous parviendraient tardivement. N.B. Inutile d'avoir rangé tout votre 'Hamets pour renvoyer la procuration. Précisez simplement les lieux où vous le déposerez. Il suffit que le 'Hamets s'y trouve à la date de la vente effective.

Votre Boîte de Tsédaka est pleine !

Vous pouvez

la rapporter au 8, rue Lamartine - Paris 9^e (M^o Cadet)
 Beth Loubavitch: ou 55, rue Petit - Paris 19^e (M^o Ourcq)

nous contacter par téléphone au 01 45 26 87 60
 Nous nous ferons un plaisir de venir la chercher

Attention : ce feuillet ne peut pas être transporté dans le domaine public pendant le Chabbat.



COMMENT ?

Les pieds joints, on regarde une fois le soleil avant de prononcer au minimum les bénédictions. Ensuite on dit :

Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mèlè'h Haolam Ossé Maassé Véréchit
Béni sois-Tu Eternel notre D.ieu, Roi de l'univers, Qui fait l'œuvre de Création.

Barou'h Ata Ado-naï Elo-hénou Mèlè'h Haolam Chéhé'héyanou Vékiyémanou Véhiguianou Lizmane Hazé
Béni sois-Tu Eternel notre D.ieu, Roi de l'univers, Qui nous a fait vivre, exister et parvenir à ce moment.

Il est bon de donner à la Tsedaka avant de réciter ces bénédictions.

TEXTE INTÉGRAL DE LA BÉNÉDICTION DU SOLEIL

Halélouy-a, halélou ete Ado-naï mine hachamaïm, halélouhou bamé-romim, halélouhou kol malakhav, halélouhou kol tsévaav.
Halélouhou chémech véyaréa'h halélouhou kol ko'khvé or.
Halélouhou chémè hachamaïm véhamaïm acher méal hachamaïm. Véhalélou éte chem Ado-naï ki hou tsiva vénivraou. vayaamidem laad 'hok natane vélo yaa-vor :

On joint les pieds et l'on regarde une fois le soleil avant de dire la bénédiction suivante. Dès qu'on commence à la lire, on ne regarde plus le soleil.

BAROU'KH ATA ADO-NAÏ ÉLO-HÉNOU MELEKH HAOLAM OSSÉ MAASÉ VÉRÉCHIT.

BAROU'KH ATA ADO-NAÏ ÉLO-HÉNOU MELEKH HAOLAM CHÉHÉ'HEYANOÛ VÉKIYÉMANOÛ VÉHIGUIYANOÛ LIZMANE HAZÉ.

Laménatséa'h mizmor lédauid. Hachamaïm méssapérîm kévod e-l oumaasé yadav maguid harakia. yom léyom yabia omèr vélaïla lélaïla yé'havé daat ein omèr véein dévarim bli nichma kolam békhol haarets yatsa kavam ouviktseï tévèl miléhem lachéméch same ohel bahem : vehou ke'hataane yotsé mé'houpato yassis kéguïbor larouts ora'h : miktsé hachamaïm motsao outkoufata al kétsotam, véein nistar mé'hamato : Torat Ado-naï temima mechivat nafesh edout ado-naï néémama ma'hkimat péti: Pikoudé Ado-naï yécharim messame'hé lev mitsvat Ado-naï bara méirat einaim : Yrat Ado-naï téhora omédet laad : michpété Ado-naï émet, tsadkou ya'hdav hané'hémadim mizahav oumipaz rav oumétooukim midvach vénofet tsoufim. Gam avdékha nizhar bahem, béchomram ékèv rav : Chéguïot mi yavine ministarot nakéni : Gam mizédîm 'hasokh avdékha al imchélou vi az étame, vénikéti mipécha rav : ihyou lératson imré fi véhéguione libi léfanékha, Ado-naï tsouri véguoali.

Chir lamaalot éssa énaï el héharim méain yavo ézri: Ezri méim Ado-naï ossé chamaïm vaarets : Al iténe lamote raglékha al yanoum chomrékha : hiné lo yanoum vélo ichane chomère Israel : Ado-naï chomrékha Ado-naï tsilékha al yad yéminékha : Yomame hachéméch lo yakéka véyaréa'h balaïla : Ado-naï ichmorkha mikol ra ichmor ete nafchékha : Ado-naï ichmor tsétkha ouvoékha méata véad olam.

Halélouya, halélou e-l békodcho halélouhou birkia ouzo : Halélouhou bigvourotav, halélouhou kérov goudlo : halélouhou bétéka chofar, halé-

louhou bénével vékchinor: halélouhou bétof ouma'hol : halélouhou béminim véougav: halélouhou bétsiltsélé chama, halélouhou bétsiltsélé téroua : Kol hanechma téhallel y-a halélouy-a.

Tanou rabanane : Haroé 'hama vitkoufata omer baroukh ossé maasé vééréchit véémat havé amar abayé kol khaf 'het chénine vahadar ma'hazor vénafla tkoufat nissan béchabtai béourta ditlate naghéi arba.

Laménatséa'h binguïnot mizmor chir : Elo-him yé'honénou vivarékhenou yaér panav itanou séla : Ladaat baarets darkékha békhol goyim yéchouatékha. Yodou'kha amim Elo-him yodou'kha amim koulam : Ismé'hou viranénoù léoumim, ki tichpote amim michor ouleoumim baarets tan'hem séla : Yodou'kha amim Elo-him yodou'kha amim koulam : Erets natna yévoula yévarékhénou Elo-him Elo-hénou : Yévarékhenou Elo-him véyrou otou kol afseï arets :

Alénoù léchabéa'h laadone hakol, latéte gédoula léyotser béréchit, chélo asanou kegoyé haaratsot, vélo samanou kemichpéhot haadama, chélo sam 'hélkénou kahem, végoralénoù kekhol hamonam chéhem michta'havim léhévévél vélarik. Vaana'hnoù koureim oumichta'havim oumodim, lifné mélé'h, mal'hé haméla'him, hakadoch baroukh hou. Chéhou notéh chamaïm véyoséd arézt, oumochav yékarou bachamaïm mimaale, ouchkhinate ouzo bégovehé méromim, hou élohénou én ode. Emét malkénou, éfés zoulato, kakatouv bétorato : véyadata hayom vahachévota él lévavé'h'a, ki Ado-naï hou Haélo-him bachamaïm mimaal, véal haarézt mita'hat, éne od.

Véal kén nékavéh lé'ha Ado-naï élo-hénou, lireot méera bétifeéréte ouzé'ha, léhaavir giloulim mine haarézt véhaëlîlim karot ykarétoun, létaken olam bémal'hout chadaï; vékhol béné vasar ykeréou vichémé'ha, léhafenot élé'kha kol richeé arézt. Yakirou véyédeou kol yochvé tévél. Ki lé'ha ti'hra kol béré'h, tichava, kol lachone. Léfané'ha Ado-naï E-lohénou y'heréou véypolou, véli'hvod chime'ha yékar yténoù vikabéloù khoulam alé'hém ét ol malkhouté'ha, vétime-lo'h alé'hém mé'héra léolam vaéd, ki hamalkhout chélekha hi, ouléolmé ad timlo'h békhavod, kakatouv bétoraté'kha : Ado-naï ymlokh léolam vaéd. Vénéémar : véhaya Ado-naï lémilékh al kol haarézt, bayom hahou yhyé Ado-naï é'had ouchemo é'had.

OÙ

SEREZ-VOUS LE MATIN DU 8/4/09 ?



POURQUOI ?

Birkat Ha'hama, la bénédiction du soleil, est l'événement le plus rare dans la pratique du judaïsme. Il nous est donné de la réciter seulement une fois tous les 28 ans. A ce moment, le soleil retrouve la place exacte qu'il occupait au moment de sa création, comme si le temps et l'espace retrouvaient leur unité essentielle. Cela arrive toujours une année de Hakhel, pendant le mois de Nissan et un mercredi – le quatrième jour de la semaine, celui où D.ieu créa l'astre. En disant cette bénédiction, chacun manifeste à D.ieu sa reconnaissance pour le merveilleux cadeau qu'il nous fait en créant cet univers.

QUAND ET QUI ?

Cette année, la bénédiction du soleil sera dite le mercredi 8 avril – 14 Nissan entre 7 h 15 et 10 h 34 (au plus tard avant 13 h 52). La réciter avec sa communauté est une marque précieuse d'unité, en particulier en cette année du Hakhel – du « Rassemblement ». Cependant on peut également la dire seul.

Les hommes et les femmes disent cette bénédiction. Eduquer les enfants à le faire également est une démarche de première importance.

QUEL SENS ?

Le 4^{ème} jour de la création, D.ieu « suspendit les deux luminaires » c'est-à-dire le soleil mais également la lune. Les deux astres présentent une différence remarquable. Le premier donne sa lumière tandis que le second la réfléchit. La lune n'a donc pas de lumière propre ; elle est entièrement dévouée à une cause supérieure : réfléchir la lumière du soleil.

La relation entre le soleil et la lune est une image parfaite de celle qui unit D.ieu et le peuple juif. D.ieu est symbolisé par le soleil dont la lumière donne vie. Le peuple juif est comparé à la lune (Talmud, Souccah 29a) car il a pour tâche de réfléchir la Lumière Divine – Sa Sagesse – afin qu'elle parvienne à ce monde matériel et le transforme.

Birkat Ha'hama, qui voit les Juifs dire une bénédiction liée au soleil, détient ainsi un grand message. Nous sommes conscients que D.ieu est la source de notre vie. Nous savons que notre rôle est de transmettre Sa lumière et d'éclairer ainsi l'obscurité du monde. Dire Birkat Ha'hama, c'est en prendre mieux conscience – pour la lumière et pour la joie.

**OÙ
SEREZ-VOUS
LE MATIN DU
8/4/09 ?**

N.B : Au cas où le soleil serait couvert, ce jour-là, par les nuages, consulter une autorité rabbinique.